

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 FEVRIER 2016**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 Février 2016, s'est réuni en séance publique le JEUDI 25 FEVRIER 2016 à 20h30, à la mairie, sous la présidence de M.TASSIN, Maire.

Présents :

M. TASSIN, Maire,

M. DEGREMONT, Mme COLLET, Mme BOUZIANE, M. PONSARD, Adjoints,

M. VAN HILLE, Conseiller Municipal délégué,

M. CONTANT, Mme BOURGEOIS, Mme DESPLANCHES, Mme FERON, Mme LECOQ, Mme TORTRAT, Conseillers Municipaux

Pouvoirs : de M. MOSSER à Mme BOUZIANE – de Mme LIENKE à M. DEGREMONT – de M. PANIER à Mme TORTRAT

Secrétaire de séance : M. DEGREMONT

M. le Maire déclare ouverte, à 20 h 40, la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. DEGREMONT secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Le procès-verbal de la séance du 26 Novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

1.- DECLASSEMENT DU CHEMIN RURAL DES CLOS SAINT PAIRES DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE POUR LE RECLASSER DANS LE DOMAINE PUBLIC :

M. Ponsard, Adjoint à l'urbanisme, explique que la procédure a dû être reprise, puisque la tentative initiée en 2002 n'avait pas pu aboutir.

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** le déclassement du chemin rural des Clos Saint Paires du domaine privé de la commune pour le reclasser dans le domaine public, ce qui permettra de maîtriser l'avenir de ce secteur dans le cadre du PLU en cours d'élaboration, et permettra une amélioration de la qualité de sa desserte. Cette délibération est prise en concordance avec la Mairie de St Thibault, s'agissant d'un chemin partagé sur les deux communes.

2.- PROJET DE PLAN D'ALIGNEMENT DU CHEMIN DES CLOS SAINT PAIRES CONJOINTEMENT AVEC ST THIBAUT :

Le projet de plan d'alignement du chemin des Clos Saint Paires est **adopté à l'unanimité**. Dans la suite de la délibération précédente, en accord avec la Mairie de St-Thibault, il s'agit de définir les limites du domaine public qui seront concordantes avec le projet de PLU tel qu'exprimé dans le PADD. Le plan reprend les mêmes limites que celles prévues au projet de 2004. Une enquête publique sera organisée sur la demande conjointe des deux communes.

3.- PREPARATION D'UN APPEL D'OFFRES POUR UN MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE D'ARCHITECTURE (PROJET D'EXTENSION DE L'ECOLE) :

Suite à la passation d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage en octobre 2015 en vue du projet de construction de l'extension de l'école, M. le Maire propose de faire appel à un architecte maître d'œuvre pour les opérations communales, afin de poursuivre la préparation du projet.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'autoriser M. le Maire à préparer un appel d'offres avec le concours de l'assistant à maîtrise d'ouvrage, et à passer un marché de maîtrise d'œuvre d'architecture. La passation de ce marché donnera lieu à une consultation de la Commission d'appel d'offres.

4.- EMPLOIS ADMINISTRATIFS : SUPPRESSION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL, CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF :

M. le Maire explique qu'un agent administratif a fait une demande de mutation dans une autre collectivité et que sa remplaçante arrivera en début Avril.

Le Conseil Municipal, **approuve à l'unanimité** la suppression du poste de rédacteur principal et la création du poste d'adjoint administratif, sachant que nous disposons déjà d'un poste de rédacteur en cas de besoin ultérieur.

5.- CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC ST THIBAUT ET LAGNY SUR MARNE CONCERNANT LES TRANSPORTS (NAVETTE POUR LE MARCHÉ) :

M. le Maire explique que cette convention a pour but de mutualiser les mini-cars. Cette convention n'annule pas celle déjà mise en place depuis 2009 entre le CCAS de Gouvernes et le CCAS de St Thibault.

Le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** M. le Maire à signer la convention intercommunale avec St Thibault et Lagny sur Marne.

6.- CONVENTION AVEC LA CAMG, SERVICE COMMUN DU DROIT DES SOLS, CONCERNANT L'INSTRUCTION DES DP (DECLARATIONS PREALABLES) :

Cette convention a déjà été approuvée lors du Conseil Municipal du 26 Février 2015, il s'agit d'ajouter l'instruction des DP (déclarations préalables, autres que les ravalements et clôtures).

Le Conseil Municipal donne **à l'unanimité** un avis favorable à la signature de cette convention modifiée.

7.- DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ETABLISSEMENT DU DOCUMENT UNIQUE RELATIF AUX RISQUES PROFESSIONNELS :

Le document unique est un document obligatoire. Il permet d'évaluer et de prendre en compte les risques professionnels et leur prévention.

Le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** la demande de subvention pour l'établissement du document unique relatif aux risques professionnels.

8.- CAMG : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT (TRANSFERTS DE CHARGES) RELATIF A LA LECTURE PUBLIQUE :

La communauté d'agglomération de Marne et Gondoire a créé un service commun relatif à la lecture publique.

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) en date du 27 janvier 2016, en application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

COMMUNICATIONS DU MAIRE :

Contrat de maintenance informatique :

Un nouveau prestataire informatique (Sté Infortel) a été choisi, celui-ci sera moins cher que le précédent et mieux adapté à nos besoins.

Contrat d'assistance à maître d'ouvrage pour passation d'un marché de fourniture de repas de cantine scolaire.

Appel d'offres :

Le marché actuel de restauration scolaire arrive à expiration début juillet 2016, pour cela nous devons procéder à son renouvellement. Un contrat d'assistance à maître d'ouvrage a été passé à cet effet.

La Commission d'appel d'offres sera consultée.

Arrêté municipal relatif à un immeuble présumé vacant et sans maître :

Concernant le bien situé au 8 cour Mathou, les propriétaires sont inconnus depuis trente ans. Un arrêté du Maire du 26 janvier 2016 pris en application du code civil (art 713) et du code de la propriété des personnes publiques (art L1123-1 et L1123-3) a été affiché le 8 février 2016 et publié dans les annonces légales du «Parisien » le 11 février 2016. Le propriétaire dispose d'un délai de 6 mois pour se faire connaître. A défaut, le bien sera déclaré sans maître au titre de l'article 713 du code civil. Le Conseil municipal sera alors invité à délibérer sur l'incorporation gratuite de ce bien dans le domaine privé de la commune et sur sa vente au profit de la commune.

INFORMATION DIVERSES :

PLU, situation d'avancement :

Suite à l'adoption du PADD, un arrêté préfectoral publié en mairie nous dispense de procéder à une étude environnementale, ce qui simplifie le processus en termes de coûts et de délais, et confirme le bien-fondé et la qualité du travail effectué dans la préparation du PLU.

Travaux Rue Victor Hugo :

Les travaux sont terminés. La réception a été faite avec l'ensemble des entreprises, pas de réserve, retard de 3 à 4 semaines à cause d'Orange. Ce chantier a été mené dans de bonnes conditions à la satisfaction générale.

CAMG et intercommunalité :

La CAMG et ses Communes membres seront amenées à se prononcer sur l'adhésion demandée par les communes de Ferrières-en-Brie et de Pontcarré, lorsque les éléments d'appréciation nécessaires pour se prononcer seront disponibles. Il paraît important d'éviter une adhésion dans des conditions précipitées ou improvisées.

Caisse des écoles : projet de classe de découverte

Le Conseil municipal est informé du projet de « classe de découverte » du 6 au 10 juin, et d'une délibération du Conseil d'administration de la Caisse des écoles :

coût total estimé : 11000 €

participation de l'Amicale et de la Coopérative scolaire : 2150 €

participation des parents : 4425 € pour 24 élèves

participation de la Mairie : 4425 €

PEDT : projet d'éducation territoriale

Deux questionnaires ont été réalisés, un pour les enfants et un pour les parents afin de savoir ce qu'ils pensent des activités proposées aux NAP. Celui-ci sera distribué à la rentrée.

Les prochains Conseils Municipaux auront désormais lieu à 20h00 au lieu de 20h30.

Séance levée à 22 heures 15.

Fait en Mairie, le 3 mars 2016
Le Maire,
Jean TASSIN